



LE 31 MARS

JOURNÉE DE GREVE

2026



DES ATSEM

Les agent-es territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des enseignant-es et le développement des jeunes enfants. Les ATSEM sont responsables de l'accueil et de l'hygiène des petits, participent pleinement à l'animation des activités pédagogiques et éducatives, et assurent la sécurité des enfants. Ces tâches exigent non seulement un savoir-faire spécifique, mais aussi une adaptabilité et une capacité à gérer des situations d'urgence en toute confiance.

Être ATSEM, c'est aussi suppléer aux absences d'infirmières lorsqu'un enfant se blesse, suppléer à l'absence de psychologues, d'assistantes sociales, d'agent-es d'entretien... tout cela en étant très souvent en sous-effectif !

La CGT est présente au quotidien dans les instances représentatives, que ce soit au niveau local ou national, pour la reconnaissance du métier, les conditions de travail et la rémunération. Sur l'année 2025, plusieurs victoires sont recensées dans les collectivités

de Lormont, Fleury-Mérogis, Chambly, Saint-Étienne-du-Rouvray, Lorient, Frontignan, Lyon, Limoges... Sur l'augmentation de l'IFSE, les jours de pénibilité, l'amélioration des conditions de travail, le déroulé de carrière par le grade d'agent de maîtrise, l'augmentation des effectifs pour avoir une ATSEM par classe...

Au CSFPT du 22 janvier 2025 était présenté un décret portant inversion temporaire des parts respectives de postes à pourvoir par la voie des concours externe et interne d'accès au

cadre d'emplois des agent-es territoriaux spécialisés des écoles maternelles. Cette modification vise à permettre d'augmenter le volume de recrutement par la voie du concours interne afin de remédier à la problématique des agent-es « faisant-fonction ». Ce texte a reçu un avis unanimement favorable de la part des membres du CSFPT (organisations syndicales et employeurs).

Il est aujourd'hui indispensable d'accorder la reconnaissance attendue et méritée aux ATSEM, qui font preuve d'une dévotion

+ d'infos



et d'un investissement sans faille auprès des enfants. Cette reconnaissance exige les mesures suivantes :

- L'augmentation des rémunérations, la revalorisation du point d'indice à 6 euros et son indexation sur l'inflation, la refonte de la grille indiciaire avec la reconnaissance des qualifications ;
- La reconnaissance du cadre d'emplois des ATSEM en catégorie B-Type, au regard des qualifications et des missions éducatives acquises conformément au référentiel du CAP Accompagnant éducatif petite enfance ;
- L'attribution de la prime Ségur appelée CTI (complément de

taitement indiciaire), prise en compte dans le calcul des retraites pour l'ensemble des agent-es travaillant dans les établissements scolaires et périscolaires ;

- Une ATSEM à temps plein par classe sur tout le temps scolaire et des remplacements immédiats en cas de sous-effectif ;
- La reconnaissance de la pénibilité des métiers des agent-es de la fonction publique territoriale des établissements scolaires : baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, reconnaissance des sujétions particulières, inscription de ces cadres d'emplois auprès de la CNRACL en

carrière active (départ anticipé à la retraite avant 60 ans sans décote).

Préparer l'avenir de nos enfants, c'est améliorer dès à présent les conditions de travail et de rémunération des agent-es de la fonction publique territoriale travaillant au sein des établissements scolaires et périscolaires !

Les ATSEM demeurent les meilleures spécialistes de l'accueil et de l'accompagnement des enfants. Elles font partie des invisibles indispensables.

La fédération CGT des Services publics appelle l'ensemble des agent-es de la fonction publique territoriale exerçant leurs missions dans un établissement scolaire ou autre à participer aux **ACTIONS DE GREVES DU 31 MARS 2026 et invite l'ensemble des syndicats à déposer un préavis.**

Ensemble, nous sommes plus fortes et plus forts.
Pour défendre nos revendications

REJOIGNEZ, LA CGT



Je me syndique à la CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Courriel : @



**JEFLASHELE
QR CODE POUR
ME SYNDIQUER**

Csd-cgt59@orange.fr